

Les adhérents du CAB participent à la vie du club et en respectent les règles.

Pour cela chaque adhérent s'engage à respecter les points suivants :

REGLEMENT INTERIEUR DU CAB MONTPELLIER

1. Cotisation

Une demande de licence n'est validée qu'après règlement de la cotisation* avant le premier entraînement de la saison. *Adhésion club, part FFBB, mutation si nécessaire.

En cas de blessure ou d'abandon en cours de saison aucun remboursement ne sera effectué. (Si absence sur blessure longue un avoir sera effectué sur la saison N+1).

2. Engagement joueur

Un joueur majeur ou une joueuse est tenu (e) de participer à la vie du club sur 4 évènements minimum durant la saison sportive :

- Buvette
- Table de marque (« émarque » ou chronomètre)
- Responsable de salle
- Évènement organisé par le CAB

Un joueur mineur est tenu de participer à la vie du club sur 4 évènements minimum durant la saison sportive :

- Table de marque (émarque ou chronomètre)
- Responsable de salle
- Évènement organisé par le CAB

Le responsable d'équipe convoque les joueurs pour la tenue des tables de marque, responsable de salle. Une équipe non présente sera pénalisée : un match supplémentaire à couvrir et pas de désignation sur son propre match.

3. Entraînements

L'accès aux entraînements est réservé aux adhérents licenciés (sauf pour les cours d'essais)

Un joueur est tenu de participer à l'ensemble des entraînements. Il appartient aux parents de vérifier si l'entraîneur est bien présent dans la salle. Les parents doivent récupérer les enfants maximum 15mn après la fin de l'entraînement. En cas d'absence le joueur (parents doivent avertir l'entraîneur (sport easy)

Le club fournira une tenue d'entraînement à chaque adhérent, le port de cette tenue est obligatoire lors des entraînements.

4. Matches

La participation d'un licencié (ou de son représentant légal) à la réunion de présaison est obligatoire pour être convoqué aux matches. Le joueur doit respecter les horaires de rendez vous donné par le responsable de l'équipe. En cas d'indisponibilité le joueur doit prévenir son coach le plus tôt possible. Le transport lors des déplacements est assuré par les parents, les départs se font du gymnase Roger Couderc afin de favoriser le co-voiturage.

5. Respect

Chaque adhérent du club se doit d'avoir une attitude sportive et respectueuse envers les entraîneurs, les arbitres, les officiels, les adversaires, les partenaires ainsi que lors de l'utilisation des réseaux sociaux.

6. Vivre ensemble

Chaque adhérent du club se doit de préserver la propreté des équipements du club (vestiaires, banc de touche, véhicules, buvette) et des autres clubs.

Lors des rencontres le CAB met à la disposition des joueurs des maillots /shorts qui sont utilisés lors des matchs à domicile ou à l'extérieur. La personne qui sera en charge de les récupérer à l'issue des matchs doit s'assurer du bon nombre de maillots et de prendre soin de cet équipement et de le rendre au club (gymnase Roger Couderc) avant le mercredi suivant la rencontre. Dans le cas de maillots ou shorts perdus ou détériorés, le CAB peut en demander le remboursement à la personne concernée (Cout moyen d'un maillot de match : 45€).

7. Comportement

Le bureau du club se prononcera sur des travaux d'intérêt général CAB, des exclusions temporaires ou définitives pour toute attitude injurieuse, tous propos racistes, xénophobe, homophobes ou sexiste et intimidation envers autrui.

Ainsi que tout [acte contraire aux articles 5 et 6](#)

Tout manquement doit être signalé par mail à contact@croixdargentbasket.com et si urgence au 0652687764.

8. Amendes, pénalités financières

Toute dégradation (matériel, locaux, équipements) sera prise en charge par le responsable (joueur ou responsable légal)

Une amende liée aux organismes fédéraux (comité départemental, ligue régionale et fédération) sera prise en charge par le joueur ou le responsable légal.

En cas de non règlement de l'amende le joueur ne pourra s'inscrire au club la saison N+1

9. Spectateurs

Lors des rencontres les spectateurs mineurs sont sous la responsabilité des parents. Les jeux de ballons sont interdits dans la tribune et au tour du terrain.

10. Droit d'image

L'ensemble des adhérents mineurs et majeurs donnent l'autorisation au club d'utiliser leur image lors des activités club afin de les diffuser sur les supports de communication.

11. Décisions

Les décisions du bureau sont applicables sans délais.

Ce règlement s'inscrit dans les valeurs du club

RESPECT SOLIDARITE ESPRIT D'EQUIPE

Il doit permettre le vivre ensemble et le bon déroulement des rencontres

Fait à Montpellier le 1^{er} juin 2024

Le Président

